

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales  
et de la santé

**Avis**  
**relatif aux prix de cession en € HT,**  
**aux tarifs et aux prix limites de vente au public en euros TTC**  
**des prestations de la pression positive continue (PPC)**  
**pour le traitement de l'apnée du sommeil**  
**visées à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale**

NOR : AFSS1300760V

En application de la convention entre le comité économique des produits de santé, le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM), le Syndicat national des prestataires de santé à domicile (SYNALAM), l'Union des fabricants d'aides techniques (UFAT) et l'Union Nationale des Prestataires de Dispositifs Médicaux (UNPDM), les nouveaux prix de cession en € HT, les nouveaux tarifs et les nouveaux prix limites de vente au public en € TTC des prestations visées dans le tableau ci-dessous sont fixés selon le calendrier ci-dessous :

1) A compter du 1<sup>er</sup> février 2013 :

CODE	DÉSIGNATION	Actuellement		Au 1 <sup>er</sup> février 2013		
		Tarif en € TTC	PLV en € TTC	Prix de cession HT en €	Tarif en € TTC	PLV en € TTC
1113930	PPC, apnée sommeil, patient téléobservé, phase initiale, forfait hebdo 9.1.	-	-		21,00	21,00
1100040	PPC, apnée sommeil, patient téléobservé, forfait hebdo 9.2	-	-		21,00	21,00
1185421	PPC, apnée sommeil, patient téléobservé, forfait réduit, forfait hebdo 9.3	-	-		10,50	10,50
	<i>prix de cession HT de la redevance hebdomadaire versée au fabricant du dispositif de la téléobservance par le prestataire relatif aux forfaits 9.1, 9.2 et 9.3</i>			1,75		
1188684	PPC, apnée sommeil, patient non téléobservé, forfait hebdo 9.4	21,25	21,25		20,00	20,00

2) A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 :

CODE	DÉSIGNATION	Au 1 <sup>er</sup> octobre 2013		
		Prix de cession HT en €	Tarif en € TTC	PLV en € TTC
1113930	PPC, apnée sommeil, patient téléobservé, phase initiale, forfait hebdo 9.1.		21,00	21,00
1100040	PPC, apnée sommeil, patient téléobservé, forfait hebdo 9.2		21,00	21,00
1185421	PPC, apnée sommeil, patient téléobservé, forfait réduit, forfait hebdo 9.3		10,50	10,50
	<i>prix de cession HT de la redevance hebdomadaire versée au fabricant du dispositif de la téléobservance par le prestataire relatif aux forfaits 9.1, 9.2 et 9.3</i>	1,75		
1188684	PPC, apnée sommeil, patient non téléobservé, forfait hebdo 9.4		19,00	19,00

3) A compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 :

CODE	DÉSIGNATION	Au 1 <sup>er</sup> mai 2014		
		Prix de cession HT en €	Tarif en € TTC	PLV en € TTC
1113930	PPC, apnée sommeil, patient téléobservé, phase initiale, forfait hebdo 9.1.		21,00	21,00
1100040	PPC, apnée sommeil, patient téléobservé, forfait hebdo 9.2		21,00	21,00
1185421	PPC, apnée sommeil, patient téléobservé, forfait réduit, forfait hebdo 9.3		10,50	10,50
	<i>prix de cession HT de la redevance hebdomadaire versée au fabricant du dispositif de la téléobservance par le prestataire relatif aux forfaits 9.1, 9.2 et 9.3</i>	1,75		
1188684	PPC, apnée sommeil, patient non téléobservé, forfait hebdo 9.4		18,00	18,00

4) A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

CODE	DÉSIGNATION	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015		
		Prix de cession HT en €	Tarif en € TTC	PLV en € TTC
1113930	PPC, apnée sommeil, patient téléobservé, phase initiale, forfait hebdo 9.1.		20,00	20,00

CODE	DÉSIGNATION	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015		
		Prix de cession HT en €	Tarif en € TTC	PLV en € TTC
1100040	PPC, apnée sommeil, patient téléobservé, forfait hebdo 9.2		20,00	20,00
1185421	PPC, apnée sommeil, patient téléobservé, forfait réduit, forfait hebdo 9.3		10,00	10,00
	<i>prix de cession HT de la redevance hebdomadaire versée au fabricant du dispositif de la téléobservance par le prestataire relatif aux forfaits 9.1, 9.2 et 9.3</i>	1,60		
1188684	PPC, apnée sommeil, patient non téléobservé, forfait hebdo 9.4		16,00	16,00